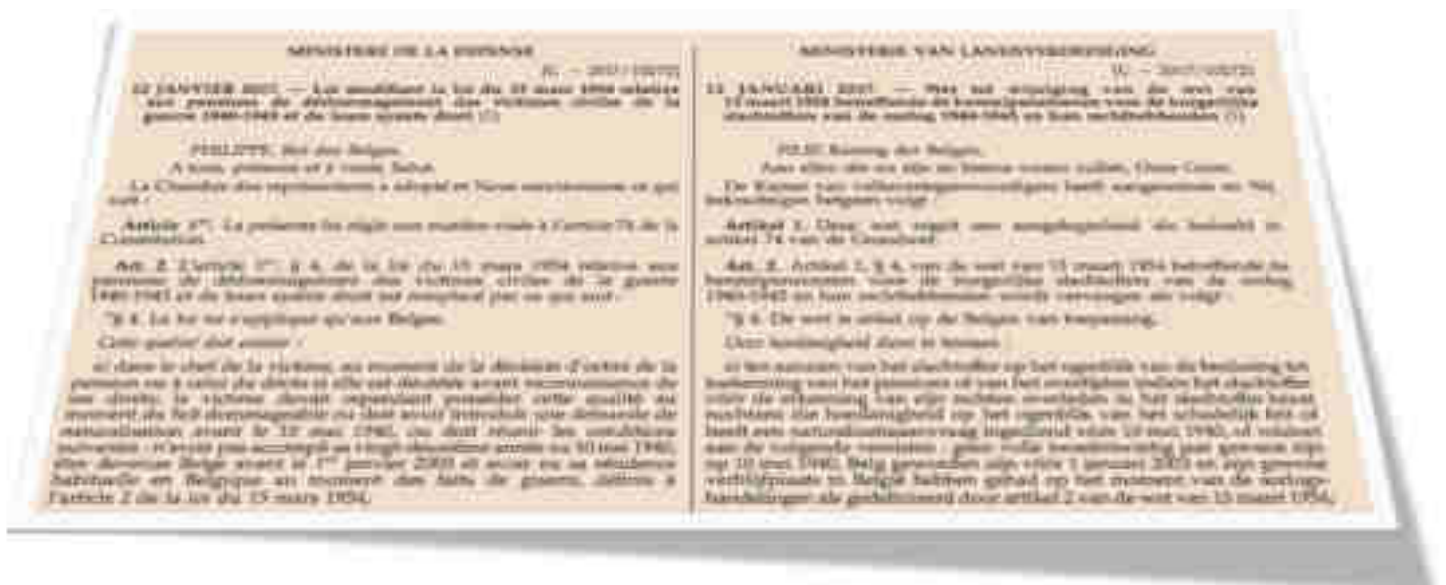


RAPPORT D'ACTIVITE 2016



Elargissement du droit à la reconnaissance des séquelles des persécutions pour les victimes de la Shoah... francophones.



Avec le soutien de :



SOMMAIRE

LE TRAVAIL DE MÉMOIRE POUR DEFENDRE NOS VALEURS P3

1 TRAVAIL DE MÉMOIRE & ACTIONS POLITIQUES P4

- 1.1 SENAT DE BELGIQUE : RESOLUTION RECONNAISSANT LA RESPONSABILITE DES AUTORITES BELGES DANS LA PERSECUTION DES JUIFS EN BELGIQUE
- 1.2 ADAPTATION DES LOIS ET PRATIQUES RELATIVES AUX PENSIONS DE DEDOMMAGEMENT, RENTES ET AUTRES AVANTAGES EN NATURE, ACCESSIBLES AUX VICTIMES DE LA SHOAH EN BELGIQUE
- 1.3 LES PAVES DE MEMOIRE OUTILS DE COHESION SOCIALE
- 1.4 MANIFESTATION SILENCIEUSE A ANVERS
- 1.5 PARTICIPATION AMS A LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

2 LES PDM, DES PIERRES À FORT POUVOIR DE RAYONNEMENT P6

- 2.1 HISTORIQUE DES PAVES DE MEMOIRE
- 2.2 POSE DES PAVES EN 2016
- 2.3 CEREMONIES MEMORIELLES D'INAUGURATION
- 2.4 PASSAGE ET PARTAGE D'UNE MEMOIRE INDIVIDUELLE VERS UNE MEMOIRE PUBLIQUE, COLLECTIVE ET POLITIQUE.

3 TRAVAIL DE MÉMOIRE & ACTIONS SOCIO-CULTURELLES

- 3.1 PARTENARIAT AVEC LA FONDATION AUSCHWITZ
- 3.2 EMISSION PASSEURS DE MEMOIRE
- 3.3 LE TRAVAIL DES TEMOINS DANS LES ECOLES
- 3.4 PARTENARIAT AMS, MAISON D'IZIEU
- 3.5 VOYAGE DE MEMOIRE AU CAMP DE RIVESALTES

4 RÉSULTATS FINANCIERS ET COMMENTAIRES P13

5 PROJETS 2017 ET 2018 P17

LE TRAVAIL DE MEMOIRE POUR DEFENDRE NOS VALEURS

En 2016, l'Europe à nouveau endeuillée par des attentats islamistes. La Belgique d'abord, le 22 mars à l'aéroport de Zaventem puis à la station de métro de Maalbeek. Puis la France à Nice, lors de la célébration du 14 juillet. Ces événements nous confirment que le travail de mémoire s'impose avec encore plus de vigueur. Des attentats pour tuer, pour terroriser, pour déstabiliser nos sociétés. Toute la population est concernée, mais des cibles juives ont à nouveau été spécifiquement visées.

Face à ces attaques intolérables, l'Association pour la Mémoire de la Shoah participe à la lutte contre la terreur contemporaine en s'appuyant sur des valeurs de tolérance et de respect. Elle lutte contre l'oubli de ce qui s'est produit en Belgique pendant la deuxième guerre mondiale en faisant intervenir des témoins dans les classes et en posant des *Pavés de Mémoire*. Elle se bat pour la reconnaissance des mécanismes politiques et sociaux qui ont conduit à la déportation des Juifs de Belgique en organisant des inaugurations de ces pavés dans les maisons communales.

Durant de nombreuses années, trop souvent seule, l'AMS s'est activée afin d'obtenir la reconnaissance officielle de la responsabilité de l'Etat belge dans la persécution, la spoliation et la déportation des Juifs de Belgique.

C'est finalement le 24 janvier 2013 que le Sénat a adopté à l'unanimité une résolution rappelant que « *le devoir de mémoire est nécessaire (...) qu'il convient de réparer un oubli trop longtemps négligé (...) que le judéocide, dans sa singularité, a été trop longtemps oublié et occulté* » et estimant que « *l'enseignement de la Shoah est un important antidote au fanatisme et aux idées d'extrême droite* ». Il « *reconnaît solennellement que des autorités belges ont mené avec l'occupant allemand dans des domaines cruciaux une collaboration indigne d'une démocratie avec des conséquences dramatiques pour la population juive (belge comme étrangère)* ».

Cette résolution reste toutefois mal connue et ses recommandations peu appliquées, particulièrement celle concernant l'enseignement de l'histoire de la shoah en Belgique et celle prônant une modification de la loi relative aux pensions de dédommagement des victimes civiles de la guerre.

Un premier pas a enfin été posé par l'adoption, le 15 décembre 2016, de certaines modifications légales demandées par l'AMS. C'est une victoire importante puisque le texte ouvre à toutes les victimes juives le droit à cette pension, pour autant qu'elles aient été en Belgique à l'époque de la guerre et soient devenues belges avant le 1er janvier 2003.

Toutefois, les commissions civiles d'invalidité néerlandophones observent une interprétation de cette loi qui conduit à refuser ce droit aux Juifs de Flandre. Le mécanisme suggéré par l'AMS, qui aurait permis à toutes les victimes des persécutions nazies, flamandes et francophones, d'obtenir la reconnaissance qu'ils demandent, n'a pas été discuté.

L'AMS devra reprendre contact avec les responsables politiques flamands ainsi qu'avec les associations communautaires juives flamandes pour que cesse cette injustice.

1. TRAVAIL DE MEMOIRE & ACTIONS POLITIQUES DE L'AMS

1.1 24/01/2013 Sénat de Belgique : Résolution reconnaissant la Responsabilité des Autorités belges dans la Persécution des Juifs en Belgique

Le 24 janvier 2013 restera une date importante pour les Juifs de Belgique et pour l'AMS. Suite à nos initiatives et dans la droite ligne de la publication du rapport CEGES « *La Belgique docile* », le Sénat adoptait une résolution, où il est reconnu la responsabilité des autorités belges dans la persécution des Juifs de Belgique. Bien qu'aucun membre de l'AMS n'ait été auditionné au Sénat dans le cadre du travail parlementaire de préparation de cette résolution, nous avons émis des communiqués pour faire pression afin que le texte finalement adopté soit sans ambiguïtés et sans formulation révisionniste.

1.2 15/12/2016 Adaptation des lois et pratiques relatives aux pensions de dédommagement, rentes et autres avantages en nature, accessibles aux victimes de la Shoah en Belgique

Jusqu'au 15 décembre 2016, des Juifs persécutés pendant l'occupation se sont vu refuser, encore et toujours, le droit à une rente par des décisions administratives de la Direction générale du Service des Victimes de la Guerre, au motif qu'ils n'étaient pas naturalisés à l'époque ou pour des questions de séjour à l'étranger dans les années d'après guerre. Il est important de souligner ici que le traitement des dossiers n'est pas le même de part et d'autre de la frontière linguistique. Du côté francophone, on recherche l'esprit de la loi, du côté néerlandophone, on applique la loi *stricto sensu*. Non seulement il faudrait reprendre la loi de 1954, mais veiller à une application uniforme de cette modification. La loi doit être la même pour tous.

Le 15 décembre 2016 la modification de la loi du 15 mars 1954 relatives aux pensions de dédommagement était adoptée. Ce texte repousse au 1er janvier 2003 la date ultime avant laquelle les rescapés de la Shoah doivent avoir acquis la nationalité belge pour pouvoir prétendre au bénéfice de la pension d'invalidité et aux avantages médicaux qui sont liés.

Toutefois, les services du ministère de la défense se sont opposés à ce que le texte proposé par une parlementaire de la majorité prévoie un mécanisme qui permettrait aux Juifs résidant en Flandre d'obtenir la reconnaissance qu'ils demandent à l'instar des juifs résidant à Bruxelles ou en Wallonie.

Une nouvelle modification de la loi devra être demandée.

1.3 Les Pavés de Mémoire, outils de cohésion sociale

Les activités et objectifs de l'AMS ont été reconnus comme outils de la cohésion sociale et intégrés au programme quinquennal 2016-2020 de la Commission Communautaire française.

En effet, les cérémonies d'inauguration de pavés de mémoire mettent en présence des descendants de victimes du nazisme, des enfants des écoles des quartiers de l'immigration, des personnalités publiques du secteur politique et associatif et suscitent ainsi des rencontres et la mixité des publics. Nos actions visent à déconstruire les préjugés et les stéréotypes et à lutter contre le racisme, l'islamophobie et l'antisémitisme. Elles offrent un support pédagogique qui permet de sensibiliser au passé, de développer le sens critique, de comprendre les processus de discrimination, de dynamiser la vie des quartiers et elles favorisent le « vivre ensemble », inscrit comme objectif prioritaire par la Région.

1.4 Manifestation silencieuse à Anvers

Le lundi 9 mai 2016, l'AMS manifestait devant l'hôtel de ville d'Anvers afin d'obtenir les autorisations de pose pour les 23 Pavés de Mémoire pour les victimes du nazisme, qui étaient à l'époque domiciliées à Anvers.



Membres de l'AMS devant l'hôtel de ville d'Anvers



Les 22 pavés en attente de pose à Anvers

1.5 Participation AMS à la cérémonie du 11 novembre

En 2016, l'AMS a été la première organisation juive à participer officiellement à la cérémonie du 11 novembre.

A cette occasion les Pavés de Mémoire interdits à Anvers ont été exposés au public, sur la chaussée.

2. LES PAVÉS DE MÉMOIRE, DES PIERRES À FORT POUVOIR DE RAYONNEMENT

2.1 Historique des Pavés de Mémoire

Des blocs de béton de 10cmX10cm recouvert d'une plaque en laiton manufacturée en Allemagne, voilà ce que sont les pavés de mémoire, mais ils sont aussi bien plus que cela. Ils suscitent l'émotion, des rencontres inattendues, des retrouvailles improbables plus de 70 ans après les faits, des réflexions sur la transmission, la mémoire, le sens de l'engagement citoyen. Ils s'adressent à tous les publics : voisins, passants, touristes, habitants du quartier, scolaires... Ce sont aussi de réels outils pédagogiques mis à la disposition des enseignants et des écoles.

Fin 2016, 210 Pavés de Mémoire sont scellés dans les trottoirs de Bruxelles, Liège et Charleroi. Dans toutes les langues les pavés commencent ainsi : « *ICI HABITAIT ...* ».

Depuis 2009, à l'initiative de l'AMS, la Belgique rejoint ainsi le mouvement international, initié par l'artiste allemand Gunter Demnig, qui entend marquer le paysage urbain européen d'une trace indélébile de mémoire et de protestation.

A l'heure actuelle, plus de **65.000** Pavés de Mémoire ont été posés en Allemagne, Hongrie, Autriche, Pays-Bas, Italie, Luxembourg, Norvège, Ukraine, Pologne, Grèce, République Tchèque et Belgique. Chacun d'entre eux rappelle l'imprescriptibilité de la déportation et/ou l'assassinat d'une victime, juive ou non juive, par les nazis.

2.2 Pose des pavés en 2016

En 2016, 29 pavés ont été posés, à Bruxelles-Ville, Ixelles et Koekelberg. 26 pavés sont toujours en attente de l'autorisation d'être scellés à Anvers.

L'AMS travaille avec les autorités communales tant sur le plan pratique, notamment pour les autorisations nécessaires à la pose des PDM sur la voie publique, que sur le plan pédagogique à travers un partenariat avec les écoles.

Chaque pose d'un pavé contribue à l'édification d'un monument unique en son genre qui participe à la transformation d'un paysage urbain dans lequel vient littéralement se graver la mémoire d'une victime. Les passants s'arrêtent sur ces pierres d'achoppement. Ce temps d'arrêt offre l'opportunité de se souvenir, de réfléchir et de tirer les leçons du passé.

L'AMS poursuit ses démarches auprès de la commune d'Anvers pour que la ville belge dont les autorités se sont le plus compromises avec le régime nazi, avec le concours de laquelle 75% de la population juive a été déportée et assassinée, ne refuse plus de rejoindre le projet international de respect des victimes et de lutte contre l'oubli et contre la banalisation des crimes nazis.

Liste des 29 Pavés De Mémoire posés en 2016

BLUSZTEIN	Laja Gitel	rue des Tanneurs, 33	1000	Bruxelles
KALGANY	David	rue des Tanneurs, 33	1000	Bruxelles
KALGANY	Suzanne	rue des Tanneurs, 33	1000	Bruxelles
BILDCHAUER-BIBERSZTEJN				
	Fejga-Rachel	rue des Tanneurs, 35	1000	Bruxelles
IGOLINSKY	Tatiana	rue des Tanneurs, 35	1000	Bruxelles
ZASLOVSKA	Khay Lhay Sura	rue des Tanneurs, 35	1000	
BILDCHAUER	Robert	rue des Tanneurs, 35	1000	Bruxelles
BILDCHAUER	Anna	rue des Tanneurs, 35	1000	Bruxelles
BILDCHAUER	Kopel	rue des Tanneurs, 35	1000	Bruxelles
LANZET	Rachel	rue des Tanneurs, 37	1000	Bruxelles
LANZET	Reizla	rue des Tanneurs, 37	1000	Bruxelles
FRYSZ	Mayem	rue des Tanneurs, 37	1000	Bruxelles
GRYNSZPAN	Herschel	rue des Tanneurs, 37	1000	Bruxelles
LAKS	Pinkus	rue des Tanneurs, 45	1000	Bruxelles
BERENBAUM	Gedalia	rue des Tanneurs, 77	1000	Bruxelles
BERENBAUM	Maurice	rue des Tanneurs, 77	1000	Bruxelles
GRYNSZPAN	Isaak	rue des Tanneurs, 77	1000	Bruxelles
MLYNARSKA	Bajla Estera	rue des Tanneurs, 77	1000	Bruxelles
BERENBAUM	Ginda	rue des Tanneurs, 77	1000	Bruxelles
BERENBAUM	Max	rue des Tanneurs, 77	1000	Bruxelles
GRYNSZPAN	Rudy	rue des Tanneurs, 77	1000	Bruxelles
GRYNSZPAN	Siegfried	rue des Tanneurs, 77	1000	Bruxelles
TENCER	Alter Pinkus	rue des Tanneurs, 77	1000	Bruxelles
TENCER – MLYNARSKA	Bajla Estera	rue des Tanneurs, 77	1000	Bruxelles
GRINBERG	Ingel	rue des Tanneurs, 140	1000	Bruxelles
Korn	Adela	rue Alphonse Hottat, 1	1050	Bruxelles
ZYLBERBERG	Andzel	rue Schmitz, 2 angle place Etangs noirs Bruxelles Koekelberg		1081
SAUER	Hans	rue Jules Besme, 57	1081	Bruxelles
CZIPIS	Frima	rue Omer Lepreux, 20/30	1081	Bruxelles

2.3 Cérémonies mémorielles d'inauguration officielle des PDM pour les enfants d'Izieu

13 pavés ont été commandés en 2015 par le député des Français à l'étranger, Philip Cordery aux noms de 13 enfants qui avaient fui la Belgique en mai 1940 avec leur famille et avaient été hébergés à la maison d'Izieu. Le 6 avril 1944, les 44 enfants et les 6 adultes qui se trouvaient dans ce refuge discret ont été arrêtés par Klaus Barbie, déportés et assassinés à Auschwitz.

En 2016, 2 Pavés de Mémoire ont été inaugurés le 21 avril 2016 à Schaerbeek et Saint-Josse et 3 pavés à Liège pour les enfants originaires de Belgique et arrêtés à Izieu.

L'Ambassade et le consulat de France ont largement soutenu cette initiative.

L'Athénée Fernand Blum de Schaerbeek et le lycée français Jean Monnet se sont associés aux inaugurations.



Alec Bergman et Samuel Pintel, 2 survivants de la Maison d'Izieu se sont retrouvés à Liège

2.4 Passage et partage d'une mémoire individuelle vers une mémoire publique, collective et politique.

Pour préparer la cérémonie, l'AMS organise une action de transmission de la mémoire, destinée aux élèves des écoles communales ou de l'enseignement libre qui seront présents le jour de la pose du ou des Pavés de Mémoire. Ce travail, mené en collaboration avec les enseignants, doit permettre aux élèves de comprendre le sens de la cérémonie et d'en tirer les leçons. Concrètement, ce projet pédagogique permet, en associant la mémoire et les réflexions d'un survivant de la Shoah, de contextualiser la cérémonie. Dans la mesure du possible, un jeune juif, du même âge que les élèves concernés, peut être amené à les rencontrer sur le thème des identités juives dans la Belgique d'aujourd'hui. À la suite de cette préparation éducative, le corps enseignant et les élèves sont invités à participer activement à la cérémonie mémorielle publique proprement dite. L'AMS effectue en amont un travail de préparation des témoins à leur rencontre avec les élèves.



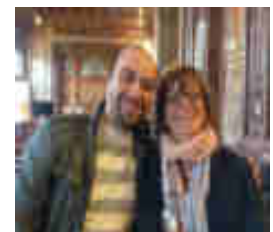
Les députés Philip Cordery (France) et Emir Kir (Belgique)



Madame Butel, consul de France



Les élèves de Fernand Blum



Ismael Saidi et Isabelle Durant

L'organisation de la cérémonie implique également une écoute attentive des vœux des familles des victimes pour que le déroulement du rite mémoriel puisse rencontrer leurs attentes. Cet accompagnement des familles pour la mise en place et la construction du rite de deuil peut se décliner comme suit : visite du site où sera posé le Pavé de Mémoire, production des textes à lire lors de la cérémonie d'inauguration, personnes à contacter pour les prières, les chants, les allocutions publiques ou privées, recherche de documentation, réalisation des photos etc.

Pour inscrire la pose d'un pavé comme un évènement dans la sphère publique et dans le champ politique, il convient d'obtenir la participation des élus locaux. Pour ce faire, l'AMS a sollicité, lors de chaque cérémonie, la présence et la prise de parole des Bourgmestres de chacune des communes dans lesquelles les Pavés de Mémoire ont été posés. A chaque occasion, l'AMS a rappelé, aux autorités publiques, la participation de toutes les communes du royaume à la création d'un fichier anticonstitutionnel, reprenant les adresses des Juifs domiciliés sur le territoire de leur commune. Ce fichier transmis à la SIPO fut un outil essentiel des rafles antisémites de l'été 1942. L'AMS contribue de la sorte à la reconnaissance de la vérité historique relative à la Shoah en Belgique.

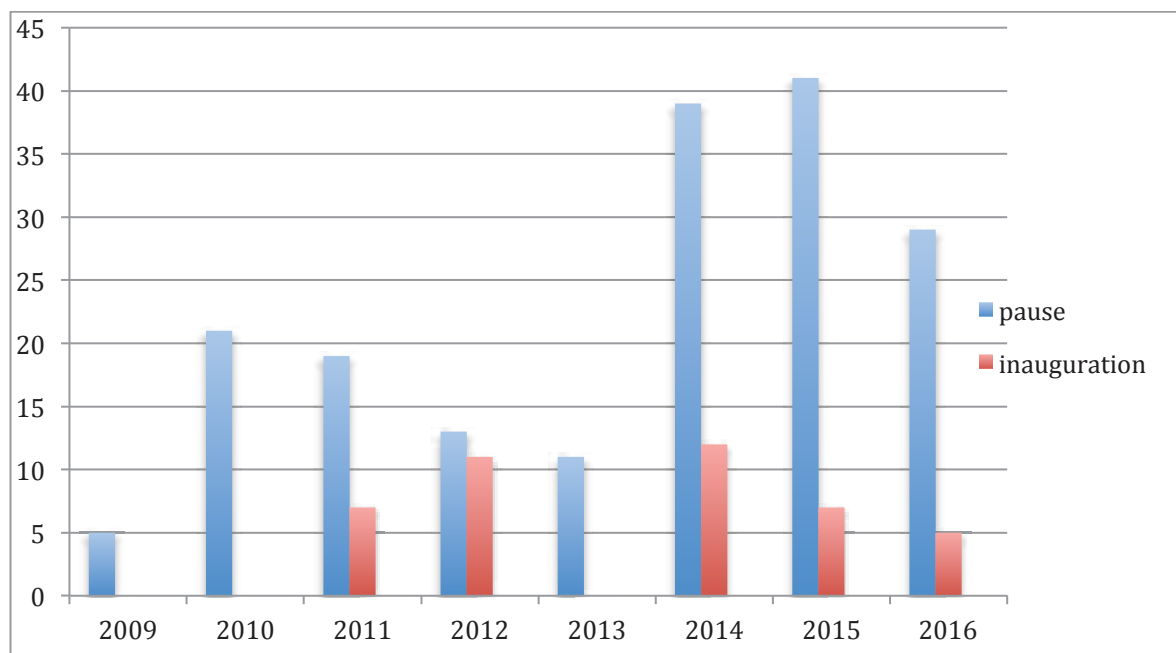


Tableau des poses et inaugurations des pavés de mémoire depuis 2009

3 TRAVAIL DE MÉMOIRE ET ACTIONS SOCIO- CULTURELLES DE L'AMS

La transmission de la Mémoire de la Shoah est un devoir et une nécessité pour les jeunes générations. L'AMS y contribue en gardant vivante la mémoire de la Shoah. Les mises en récits publics du passé sont destinées à œuvrer pour une mémoire juste, porteuse de vérité historique et réparatrice.

Le développement d'un monument urbain en mémoire des Juifs de Belgique assassinés par les nazis, grâce à la pose de Pavés de Mémoire, réalisée par l'artiste Gunter Demnig, a permis de recueillir des témoignages, de les enregistrer et de les rendre public par des émissions de radio.

3.1 Partenariat avec la Fondation Auschwitz

La FA développe depuis 2011 des projets de parcours mémoriels dans des quartiers sur l'ensemble du territoire belge. Elle propose à l'AMS d'insérer les PDM sur son site internet. Celui-ci contient un parcours virtuel mémoriel des sites historiques urbanistiques sur la deuxième guerre mondiale dans le quartier des Marolles.

D'autre part, la Fondation nous a remis une liste de 44 pavés aux noms de ses fondateurs et de leur famille, que nous avons scellés à Bruxelles.

3.2 Emission de radio Passeurs de mémoire

Depuis avril 2014, l'AMS réalise une émission de radio bi-mensuelle, diffusée sur Radio Judaica. Cette émission est l'occasion de procéder à des enregistrements de témoins pour lesquels il n'existe parfois aucune trace. L'émission est construite autour de la transmission de la mémoire, soit sous forme de récits des survivants de la Shoah, de leurs descendants, des Justes, des témoins de cette période, soit par des chercheurs ou des artistes qui par leurs travaux contribuent à la transmission de la mémoire. Au cours de l'entretien, l'invité est amené aussi à poser un regard sur des sujets d'actualité, en particulier ceux liés à l'antisémitisme.

En 2016, nous avons reçu :

Gisèle Flachs et Adam Gryniewicz, témoin et chercheur

Inge Schneid, témoin

Bernard Fenerberg, témoin

L'espace Magh et la mémoire juive

Johannes Blum, chercheur

Maggy Baum, témoin

Eitan Bergman, petit-fils de témoin

Georges Brandstatter, chercheur

Sylvie Lausberg et Alain Mihaly, chercheurs

Georges Ingber, Kazerne Dossin

Simon Gronowski, témoin
Helios Azoulay, musicien
Charlotte Goldberszt, témoin
David Marka Szyfer, témoin
Déogratias Mazina, président Ibuka
Isaac Habib, chercheur

Ces émissions sont aussi l'occasion de donner plus de visibilité à l'AMS et de communiquer sur nos activités. Au-delà des témoignages, nous interrogeons nos invités sur la transmission de la mémoire, par des acteurs de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} générations. Ces émissions sont désormais disponibles sous forme de podcast.

3.3 Le travail des témoins dans les écoles

A l'occasion des cérémonies d'inauguration des Pavés de Mémoire, l'AMS sollicite la participation de témoins, essentiellement des déportés et des enfants cachés. Les rencontres entre ces témoins et les enfants des classes de 6^{ème} primaire et du secondaire sont intenses, autant pour les témoins que pour les enfants et les enseignants. Nous privilégions des petits groupes qui permettent un échange direct entre les participants.

L'AMS fournit aux enseignants le matériel pédagogique nécessaire à la préparation des enfants, afin qu'ils puissent mettre en contexte les témoignages. Un lien se crée entre les enfants et les témoins. Ce lien est perceptible dans les travaux que les enfants élaborent à la suite de ces rencontres, que ce soit sous forme de dessins, de chansons, de pièces de théâtre, de poèmes ou de récits.

Le caractère multiculturel des groupes d'élèves qui constituent les écoles de Bruxelles, représente aussi une opportunité pour contrer les préjugés à l'égard des membres de la communauté juive, que les élèves connaissent mal.

Les témoins sont quant à eux souvent avides de transmettre aux jeunes générations des leçons de vie. C'est pour eux une occasion de donner un sens à leur histoire tragique, malgré les difficultés émotionnelles que cela implique.

3.4 Partenariat avec la Maison d'IZIEU, mémorial des enfants juifs assassinés

Pavés de mémoire, voir point 2.3

L'AMS a participé au séminaire *Histoire, mémoire et pédagogie de la Shoah*, pour enseignants et éducateurs francophones à Yad Vashem en Israël du 11 au 21 juillet 2016. Ce séminaire nous a permis de rencontrer des enseignants et intervenants sensibilisés à la transmission de la Shoah et d'échanger sur les bonnes pratiques et les différentes pédagogies utilisées.

3.5 PELERINAGE A RIVESALTES

Du 15 au 18 octobre l'AMS a organisé un voyage de mémoire au camp de Rivesaltes. De nombreux Juifs de Belgique y ont été détenus par les autorités françaises. En 2015 un musée – mémorial y a été inauguré. Ce voyage a permis aux participants d'accéder au centre de documentation du musée, ainsi qu'au service des archives du département des Pyrénées orientales et de rencontrer les équipes chargées d'aider les anciens détenus ou leurs descendants à retrouver traces de leur passé.

3.6 Exposition et conférence à la galerie de la Toison d'Or

Du 15 septembre au 15 novembre 2016, les 23 pavés de mémoire interdits de pose à Anvers sont exposés à la galerie de la Toison d'Or à Bruxelles.

Une conférence de presse a été organisée le 10 novembre, en présence de Terry Swartzberg, président de l'association munichoise pour les Stolpersteine, de Els Snick historienne et germaniste de l'Université de Gand, Bertrand Wert, vice-président de la Maison d'Izieu.

4 RÉSULTATS FINANCIERS

Association pour la Mémoire de la Shoah ASBL				Page 1/4		
AMS		Balance de résultats actif passif ASBL		Expert/M Plus V: 14.09.210.01		
EUR				Date liste 22/05/2017		
N° d'entr. BE 0874.805.584				Date impression 22/05/2017 15:40:13		
Année	2016	01/01/2016 - 31/12/2016				
De période	00	01/01/2016 - 01/01/2016	A période	12	01/12/2016 - 31/12/2016	
					BRUT	
					Amortissements et dépréc.	
					NET	
ACTIF						
Actif immobilisés				664,37	-500,00	164,37
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains et constructions						
Appartenant à l'association en pleine propriété						
Autres						
Installations, machines et outillage						
Appartenant à l'association en pleine propriété						
Autres						
Mobilier et matériel roulant						
Appartenant à l'association en pleine propriété						
241000		Matériel de Bureau appartenant à l'Association en pleine propriété		500,00	-500,00	500,00
Autres						
Location-financement et droits similaires						
Autres immobilisations corporelles						
Appartenant à l'association en pleine propriété						
Autres						
Immobilisations en cours et acomptes versés						
Immobilisations financières						
288000		Cautionnements versés en numéraire		164,37		164,37
Actifs circulants						
28.061,08						
Créances à plus d'un an						
Créances commerciales						
Autres créances						
dont créances non productives d'intérêts						
Stocks et commandes en cours d'exécution						
Stocks						
Commandes en cours d'exécution						
Créances à un an au plus						
2.879,68						
Créances commerciales						
400000		Clients		1.800,00		1.800,00
Autres créances						
412100		Créance ONSS		388,73		388,73
416000		Créances diverses		690,95		690,95
dont créances non productives d'intérêts						
Placements de trésorerie						
Valeurs disponibles						
25.151,40						
550030		Belfius BE 75 0688 9657 3451		24.715,71		24.715,71
550040		Caisse		10,69		10,69
580000		Virements internes (transferts)		425,00		425,00
Comptes de régularisation						
30,00						
491000		Produits acquis		30,00		30,00
Comptes non conformes aux comptes annuels						
TOTAL ACTIF						
28.725,45						
-500,00						
28.225,45						

Balance de résultats actif passif ASBL

Année	2016	01/01/2016 - 31/12/2016					
De période	00	01/01/2016 - 01/01/2016		A période	12	01/12/2016 - 31/12/2016	
						BRUT	Amortissements et dépréc.
							NET
PASSIF							
Fonds social						17.885,20	17.885,20
Fonds associatifs							
Patrimoine de départ							
Moyens permanents							
Plus-values de réévaluation							
Fonds affectés							
Bénéfice (Perte) reporté(e)						17.885,20	17.885,20
140000	Bénéfice reporté					17.885,20	17.885,20
Subsides en capital							
Provisions							
Provisions pour risques et charges							
Provisions pour dons et legs avec droit de reprise							
Dettes						1.909,91	1.909,91
Dettes à plus d'un an							
Dettes financières							
Etablissements de crédit,...							
Autres emprunts							
Dettes commerciales							
Acomptes reçus sur commandes							
Autres dettes							
Productives d'intérêts							
Non productives d'intérêts							
Cautionnements reçus en numéraire							
Dettes à un an au plus						1.909,91	1.909,91
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année							
Dettes financières							
Etablissements de crédit							
Autres emprunts							
Dettes commerciales							
Fournisseurs							
440000 Fournisseurs							
Effets à payer							
Acomptes reçus sur commandes							
Dettes fiscales, salariales et sociales							
Impôts							
453000 Précomptes retenus							
Rémunérations et charges sociales							
454000 Office national de la Sécurité Sociale							
456000 Pécules de vacances employés							
Dettes diverses							
Obligations, ...							
Autres dettes productives d'intérêts							
Autres dettes non productives d'intérêts							
Comptes de régularisation							
Comptes non conformes aux comptes annuels							
TOTAL PASSIF							
						19.795,11	0,00
						19.795,11	19.795,11

Année		2018		01/01/2018 - 31/12/2018		à période		01/01/2018 - 31/12/2018		Total		
N° période		00		01/01/2018 - 31/12/2018				Détail par compte		Total par rubrique		
Résultats d'exploitation											6 340,00	
Ventes												
Variation des stocks + commandes en cours d'évaluation												
Cotisations, dons, legs et subventions												
730000		Cotisations		6 295,00		6 295,00						
700100		Dons		945,00								
Fournitures de stock											-6 240,00	
Achats de marchandises, matières premières et fournitures												
601000		Achats de fournitures		3 720,00		3 720,00						
604000		Achats de marchandises		2 520,00								
Variation des stocks												
BENEFICE BRUT											880,00	
Coûts des ventes et prestations												-28 528,87
Services et biens divers												
611000		Petit matériel		1 050,53				11 308,07				
612001		Fourn. Ég.		124,59								
615000		Honoraires comptable		453,75								
615400		Honoraires Secrétariat Social		1 194,45								
616700		Honoraires avocats		393,25								
618100		Poste		225,70								
618200		Téléphone		10,00								
619000		Télex, fax, GSM et internet		628,78								
619800		Publicité et annonces		1 605,00								
619901		Cartes et frais (réunions locales) (TVA déductible)		80,00								
619903		Formations, séminaires		240,00								
619700		Frais de transport et de séjour		4 040,98								
Charges relatives au personnel												17 220,00
620000		Personnel de direction - temps partiel		14 610,00								
621000		Cotisations patronales d'assurances sociales - personnel temps plein		2 240,53								
623000		Autres frais de personnel		369,47								
Amortissements												
Réducteurs de valeur												
Prestations												
Autres produits												30 434,88
740000		Subsidés		20 320,00								
740100		Paidé de Mémor.		12 410,00								
748000		Régénération de frais experts de tiers - autres		1 025,00								
760000		Produits d'exploitation divers		144,88								
Autres charges d'exploitation												-35,40
644000		Frais de finitions et amendes pécuniaires		35,40								
Frais à l'actif au titre de frais de restructuration												
Comptes non cotés aux comptes annuels												
BENEFICE PROFESSIONNEL											6 475,13	
Produits financiers												198,50
750000		Ecarts de paiement amortisés		198,50								
Frais financiers												-211,56
657000		Frais bancaires sans TVA		44,94								

Année		De période		à période		Total	
2016		01/01/2016 - 31/12/2016		01/01/2016 - 31/12/2016			
00		01/01/2016 - 01/01/2016					
0000		Ecart de paiement (décaissement)		100,00			
		Comptes non confirmés aux comptes annuels					
		BENEFICE ACTIVITE PROFESSIONNELLE ORDINAIRE				6 400,34	
		Primes exceptionnelles					
		Frais exceptionnels					
		Comptes non confirmés aux comptes annuels					
		BENEFICE AVANT IMPOT				6 400,34	

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS

En 2016 les initiatives de l'AMS pour augmenter les ressources financières ont commencé à porter leur fruit puisque la COCOF a accepté un projet AMS dans son plan quinquennal 2016-2020 de cohésion sociale. Le premier versement de 10.000€ annuel a été versé en 2016. Cette subvention sur 5 ans donne à l'AMS l'assurance de pouvoir continuer ses activités et lui permet d'entreprendre de nouveaux projets plus ambitieux.

Toutefois, si l'on veut assurer la pérennité de l'association, le recrutement de membres cotisants et la recherche de subventions devra être poursuivi pour lui assurer son autonomie.

Cette subvention est à mettre sur le compte de la visibilité et la notoriété croissante et confirmée de l'AMS dont les actions et le sérieux sont reconnus par des partenaires gouvernementaux.

Pour assurer l'avenir, l'association doit poursuivre une stratégie de recrutement des membres cotisants, en plus de l'intérêt que suscitent le travail et le devoir de mémoire qu'elle entretient. Des campagnes de communication, une visibilité accrue et une stratégie positive doivent amener de nouveaux membres. Un dépliant explicatif des objectifs de l'AMS est distribué à chaque fois que l'occasion se présente, pour apporter de nouvelles contributions. Les mentions du montant de la cotisation annuelle, ainsi que les coordonnées bancaires sont inscrites sur le dépliant, pour faciliter la volonté d'adhérer.

Pour ce qui est des subsides, une approche systématique des institutions, a été mise en place pour permettre un pilotage efficace et une possibilité de se projeter dans l'avenir. Le tableau de bord « Pilotage des Subsides » est créé pour assurer l'avenir de l'association en termes financiers, car les délais d'octroi et de versement sont longs.

5. PROJETS 2017 ET 2018

5.1 Des Pavés de Mémoire pour les enfants d'Izieu

En 2015 l'AMS a démarré un projet d'envergure avec la Maison d'Izieu et le Consulat de France pour faire poser et inaugurer des Pavés de Mémoire à Anvers, Liège et Bruxelles pour des enfants domiciliés en Belgique en 1940 et 1941. Ces familles se sont ensuite réfugiées en France. La plupart se sont retrouvées internées dans les camps du sud de la France, Rivesaltes, Agde, Gurs, les Mille. Sortis des camps par diverses organisations, la plupart de ces enfants étaient présents le 6 avril 1944 à la Maison d'Izieu, quand le chef de la gestapo de Lyon, le SS Klaus Barbie ordonna leur arrestation à Izieu. Ils ont ensuite été transférés à Drancy puis déportés par six convois successifs du 13 avril au 30 juin 1944. Tous les enfants ont été gazés et leurs corps brûlés en arrivant dans le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau.

Treize pavés ont été réalisés pour retracer le parcours et honorer la mémoire des treize enfants venus de Belgique à la Maison d'Izieu. Cinq pavés ont pu être posés en novembre 2015 à Bruxelles et à Liège. Les inaugurations ont eu lieu en avril 2016 à Bruxelles et à Liège. La commune d'Anvers n'autorise pas à ce jour la pose des huit pavés en attente. L'AMS reste très mobilisée pour obtenir l'autorisation.

5.2 La rue des Tanneurs comme site mémoriel

La rue des Tanneurs qui se trouve au centre de la capitale connaissait avant la guerre une grande densité de population juive. A ce jour, 216 personnes domiciliées rue des Tanneurs ont été retrouvées dans le fichier des Juifs, qui se trouve actuellement au Musée Juif. L'AMS a entrepris de faire sceller dans les trottoirs de la rue des Tanneurs autant de pavés qu'il y avait de personnes juives qui ont été arrêtées.

Fin 2016, 38 pavés y étaient déjà posés, soit par des survivants des familles, soit par la Fondation Auschwitz, soit par la Loterie Nationale ou l'AMS. De nombreuses familles ont été déportées et assassinées sans laisser aucun survivant. Nous pensons qu'il serait juste d'honorer également leur mémoire.

Il n'existe à ce jour aucun projet de cette envergure en Belgique. Faire d'une rue de la capitale européenne un symbole de la présence juive à Bruxelles, avant et pendant la guerre, aurait un impact mémoriel majeur, dans une ville où on cherche les monuments qui rappellent la présence d'une communauté juive de plus de 30.000 êtres humains, avant leur arrestation et leur déportation.

Après une première contribution de la Loterie Nationale en 2016, une deuxième source de financement pourrait provenir de la Fondation Simon et Lina Haïm en 2017 pour un montant total de 31.200€ pour 208 pavés.

5.3 Woluwe-Saint-Pierre : Projet de mémorial Internat Gatti de Gamont

En avril 2016, la commune de Woluwe Saint-Pierre a contacté l'Association pour la Mémoire de la Shoah pour honorer la mémoire des 15 victimes - connues à ce jour - des persécutions nazies de la rue Fauchille, arrêtées et déportées le 12 juin 1943.

15 Pavés de Mémoire pour « l'Izieu belge », 10 rue André Fauchille – 1150 Bruxelles

Le 12 juin 1943, en pleine Nuit, la Gestapo fait irruption au pensionnat Gatti de Gamont pour arrêter 13 enfants juifs et les adultes qui leur ont donné refuge.

Madame Odile Ovar Henri, directrice du pensionnat Gatti de Gamond, résistante depuis 1941, membre de l'armée secrète, a ouvert son internat à des enfants Juifs, afin de les soustraire à la déportation.

Le projet de la commune est de rendre hommage à Odile Henri « juste parmi les nations », à son mari Rémy Ovar, à leur fille André et de faire en sorte que les enfants déportés ne soient pas oubliés.

Au-delà de la commémoration, la commune envisage la pose des Pavés de Mémoire au printemps 2017 dans un large projet pédagogique qui associera les écoles, et en particulier le collège Saint-Michel tout proche.

La commune a contacté l'AMS pour faire poser des Pavés de Mémoire sur son territoire. Le fait que les pavés soient posés par des institutions publiques revêt pour nous une importance capitale. Cela s'inscrit dans notre démarche de reconnaissance politique et publique de ce qui s'est passé en Belgique.

5.4 Projet avec la commune de Saint-Gilles

Inauguration des pavés de la famille Kichka. L'AMS souhaite procéder à l'inauguration dans les meilleures conditions possibles, en travaillant avec des enseignants et leurs classes intéressés et engagés dans le projet.

5.5 Comité d'honneur

Il est apparu important, dans le but d'améliorer notre visibilité, mais aussi pour honorer un certain nombre de personnes, de constituer un comité d'honneur. Il est proposé de contacter les personnalités suivantes, avec d'autres noms à rajouter si besoin :

Andrée Gumuchdjian, Marcel Frydman, Joost Loncin, Jan Hertoghen, Jean Comil, Ahmed Lahouej, Frédérique Ries, Arno, Françoise Englert, Lieven Saerens, Herman Vandormael, Pierre Mertens, Richard Kalisz, Zoé Genot, Viviane Teitelbaum, Sarah Brajbart, Nicolas Steinberg, Mostafa Largo, Pierre Legros, Peter Lagrou, Philippe Geluck...

5.5 Continuer et développer les PDM, surtout là où on nous résiste

Les demandes affluent et nous devons rationaliser notre travail, en développant des outils de pilotage, pour accélérer les inaugurations et répondre à la demande croissante pour de nouvelles cérémonies. Il faut reprendre aussi tous les dossiers où des difficultés sont apparues, en particulier à Anvers. Les attentats du 22 mars à Bruxelles ont augmenté le risque d'insécurité et la résistance des communes à organiser des manifestations de commémoration de la Shoah en rue.

5.6 Modélisation des subsides à obtenir, avec support adéquat

Pour permettre le développement de l'association, de son œuvre de mémoire, ainsi que le travail pédagogique dans les écoles, mais aussi pour mener des combats justes pour des causes justes, l'AMS doit avoir les moyens financiers de ses ambitions. Pour ce faire, une modélisation des subsides a été mise en place, avec un listing des institutions à contacter, les personnes à interpeler et le développement d'un support adéquat, qui répond aux demandes des institutionnels. L'AMS a obtenu des subventions auprès de la COCOF dans le programme de Cohésion sociale 2016-2020, auprès du programme Démocratie ou Barbarie et auprès de la Loterie Nationale.

5.7 Accroître la visibilité de l'AMS: folders, kakemonos... et présence médiatique

Un folder a été mis au point à des fins de distribution lors de tout événement, où l'AMS est, soit organisatrice, soit invitée.

De même, des kakemonos ont été acquis pour que, lors des cérémonies d'inauguration, ou toute autre manifestation publique, la présence de l'AMS, soit aussi visuelle et marque les esprits.

Enfin, la présence sur les réseaux sociaux (Facebook, site Internet AMS...) devra être accrue et l'AMS doit instituer une veille stratégique. La régularité des émissions radio de l'AMS donne à ses activités une visibilité plus grande.

Un site internet est à l'étude et devrait voir le jour en 2018.

Siège Social : Place Morichar 54, 1060 Bruxelles
Adresse courrier : chaussée de Waterloo 632, 1050 Bruxelles – Tél 02/347 50 65
(matin) Banque BE 75 0688 9657 3451 - ams@restitution.be